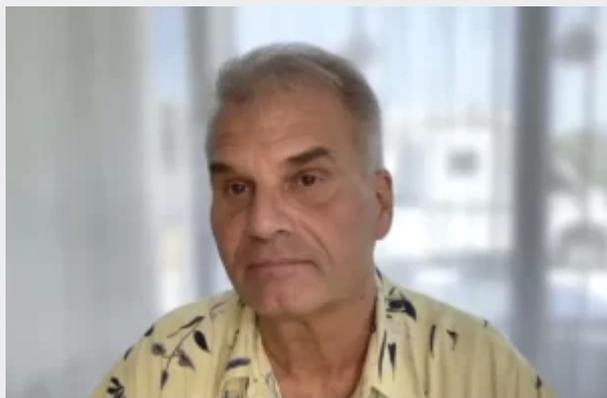


Depuis sa prison, Reiner Fuellmich s'adresse au public francophone



[Source : bam.news]

Confronté à de nouvelles accusations, emprisonné depuis neuf mois et en procès depuis six, Reiner a dicté un message, par téléphone, depuis sa cellule, à son avocate Me Katja Wörmer. Ce message est adressé à Kerstin Heusinger, notre correspondante allemande, pour qu'elle le retranscrive et diffuse le plus largement possible auprès du public francophone. La traduction est de Kerstin et KAro pour BAM!.

Chère Kerstin,

La procédure pénale pour abus de confiance engagée contre moi est un pur simulacre, un procès spectacle qui sert à me discréditer publiquement et surtout à nous ruiner financièrement, mon épouse et moi. Je pense que c'est maintenant tout à fait évident pour le public. Depuis un mois, nous avons démontré que les accusations contre moi sont erronées. En effet, en tant que seul dirigeant habilité à gérer le Comité Corona, j'avais le droit de contracter des prêts pour sécuriser une partie des dons reçus dans un contexte de risques toujours accrus. J'étais évidemment prêt à les rembourser, car j'étais le fondateur et le visage du Comité Corona, travaillant avec un groupe d'avocats internationaux pour que les preuves obtenues par le Comité Corona soient utilisées dans des procédures juridiques contre les responsables de la pandémie. J'étais également en mesure de rembourser l'argent et je l'aurais fait – le tribunal le reconnaît lui-même –, si l'argent prévu à cet égard ne m'avait pas été subtilisé par les plaignants avec le soutien du procureur.

Le tribunal a admis tout cela. Mais maintenant il tente une parade en

ajoutant soudain des accusations nouvelles, complètement inventées. Pourtant, l'acte d'accusation persiste à se référer à des accusations reconnues comme fausses, bien que le parquet ait classé sans suite son enquête contre Viviane Fischer pour une accusation d'abus de confiance similaire à celle contre moi. Cependant, dans son cas, le motif invoqué – elle a remboursé le prêt – ignore que ce remboursement fut postérieur de six semaines à la plainte pénale contre elle, ignore aussi que ce fut à l'aide de fonds obtenus par escroquerie puis détournés, et utilise un prétexte, son mari se serait porté garant.

Ainsi, tout montre que le vrai sujet n'est pas ces accusations infondées d'abus de confiance, mais uniquement de stopper mon travail sur la « crise » du Covid et ma collaboration avec des avocats internationaux, donc de m'empêcher de faire jaillir la vérité sur la pandémie.

[Voir :
Grand Jury / Tribunal de l'Opinion Publique – Conclusions finales]

Liberté d'expression et justice attaquées

Le dossier des services secrets présenté par Maître Miséré à mon sujet prouve tout cela de façon éclatante. En effet, les notes des services secrets recommandant de « fabriquer » de toutes pièces une procédure pénale contre moi sont confirmées par le comportement du procureur, qui semble ainsi soumis à des interférences politiques :

1) Initialement, sur base des mêmes faits, la procureure générale, Mme Reinecke, n'avait identifié aucun indice de comportement pénalement répréhensible et avait fait classer les dossiers qu'on lui avait présentés deux mois et demi avant que Justus Hoffmann ne dépose sa plainte pénale.

2) Deux mois et demi plus tard, Justus Hoffmann, Antonia Fischer, Marcel Templin, trois avocats berlinois depuis longtemps sous contrôle de la Sûreté de l'État, ont déposé une plainte pénale contre moi, de toute évidence quérulente¹. Cette plainte contient des faits qui sont tous absolument faux. Cela a été montré depuis lors. Entretemps, la procureure générale Reinecke (qui n'avait donc identifié aucun comportement pénalement répréhensible de ma part) a été dessaisie et remplacée par un procureur muté provisoirement de Hanovre à Göttingen, le procureur John.

3) Celui-ci m'a refusé le droit à être entendu pendant plus d'un an et trois mois. En revanche, pendant ce temps il collaborait intensément, par écrit et oralement, avec mes accusateurs, ainsi qu'avec Viviane Fischer et son avocat, lui-même ancien procureur. Tous communiquaient, la plupart du temps, par téléphone.

4) Sur au moins 80 conversations téléphoniques que le parquet a eues avec ces personnes, aucune ne figure dans le dossier d'accusation ! Pas d'attestation de liquidité du mari de Viviane Fischer non plus. Le procureur omet donc, ou soustrait, des documents essentiels. Dans d'autres pays, par exemple aux États-Unis, de tels manquements entraîneraient immédiatement un classement de la procédure, comme vient de le montrer le cas d'Alec Baldwin.

5) Ajoutons que j'ai été kidnappé au Mexique, comme nous l'avons prouvé, et qu'une expulsion a été simplement simulée à l'instigation des services allemands. Le président du tribunal le reconnaît dans sa dernière décision, celle du 12.07.24 (haut de la page 11*). Toutefois il considère cela sans importance, car il s'agit, dit-il, d'un problème interne au Mexique. Il cherche ainsi, une fois de plus, à invalider indûment notre argumentation et les preuves testimoniales présentées : le comportement illégal des Mexicains et mon kidnapping ont été exigés par les services allemands, comme on peut le déduire aisément à la lecture du dossier lui-même. Et cette procédure correspond parfaitement aux directives des services allemands concernant le traitement des opposants aux mesures liberticides du Covid.

* https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:0c477b79_8c02_4775_9772_ccbf975538e4

6) Seule une vraie procédure d'extradition aurait permis d'exécuter le mandat d'arrêt allemand au Mexique et de m'y arrêter légalement pour me transférer en Allemagne. Cette procédure a été délibérément contournée, car, dans le cadre d'une extradition, j'aurais été entendu. J'aurais pu ainsi montrer que toutes les accusations portées contre moi pour un prétendu délit (pas un crime, encore moins un crime de violence) étaient fausses, comme vient de le prouver le procès à Göttingen. Dans ces circonstances, la demande d'extradition n'aurait jamais été acceptée et il n'aurait pas non plus été possible, comme tente de le faire le juge de Göttingen, de remplacer subitement les faits sur lesquels se fondait la demande d'extradition par de nouveaux faits.

7) Le président du tribunal de Göttingen, qui selon les informations dont nous disposons aurait également été sollicité par la Sûreté de l'État, nous refuse le droit d'être entendus. Il voudrait s'en tenir à l'audition – de surcroît interrompue – des témoins de l'accusation. Il refuse d'entendre les témoins de la défense que nous avons convoqués pour réfuter les nouvelles accusations. Cependant, il n'est pas le seul à se rendre coupable de détournement de droit. Les autres membres du tribunal y participent également. Rappelons que le détournement de droit n'est pas seulement un délit, comme l'abus de confiance qui m'est reproché, mais un crime passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins un an.

En réalité, ce sont la liberté d'expression et la justice qui sont ici attaquées. Deux piliers de la démocratie. Deux piliers que nous

défendrons jusqu'au bout.

Reiner Fuellmich

1 Réclamant de manière pathologique la réparation de dommages et d'injustices dont on se croit victime – NDLR